

Direction générale adjointe chargée des finances, de l'informatique et des affaires juridiques
Direction de l'administration et de la sécurité juridique
Service de la commande publique

Monsieur Roberto Montserrat
Président d'A.D.M.I.S
Domaine de la Métairie Dubraud
33920 Saint Christoly de Blaye

Affaire suivie par C.D'INCAU / SCP

1 Esplanade Charles de Gaulle
CS 71223
33074 BORDEAUX Cedex

tél. 05 56 99 68 93 – c.dincau@cg33.fr

Bordeaux, le 14 août 2014

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier du 12 août 2014 concernant l'abandon de toute référence à la certification de service APSAD et acceptation de l'adhésion à la charte ADMIS SERVICES comme équivalent dans nos futurs marchés de « pose et maintenance des extincteurs ».

Je vous confirme que les consultations lancées par mes services pour la maintenance de ces installations n'imposent pas aux entreprises soumissionnaires d'être titulaires de la certification APSAD.

Toutefois, un rappel sera fait auprès des directions concernées afin que la certification APSAD ne soit pas exigée lors de nos futurs marchés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

P/ le Président du Conseil Général
de la Gironde
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
chargé de l'intérim du D.G.S.D

Pascal GOULFIER